

75SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 128 RUE DE LA BOETIE
75008 PARIS

853 769 933 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le Trente Septembre,
A Quinze Heures,

Monsieur Guillaume FREMION, demeurant 53 rue Francis de Tressense – 93700 DRANCY,

Associé Unique de la société 75SERVICES,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Guillaume FREMION, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 14 mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 6 – Exercice social

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre."

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Guillaume FREMION

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' and 'F' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle.